



CII Valais/IIZ Wallis

Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2019



Table des matières

1. Introduction	3
2. L'année 2019 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	3
4. CII Jeunes	4
5. Bilan et commentaires	5
6. Conclusion	6
7. Définitions et abréviations	7
8. Organisation de la CII-Valais	8

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

La collaboration interinstitutionnelle (CII) comprend la collaboration entre deux ou plusieurs institutions dans les domaines de la sécurité sociale, de l'intégration et de la formation (assurance-chômage (AC), assurance invalidité (AI), aide sociale (AS), formation professionnelle et intégration des étrangers). Son premier objectif réside dans l'amélioration de l'intégration des personnes dans le premier marché du travail et l'harmonisation optimale des différents systèmes. Les mesures et les offres des organes d'exécution doivent être appliquées plus efficacement, dans l'intérêt des personnes et selon le principe d'une utilisation ciblée des ressources étatiques.

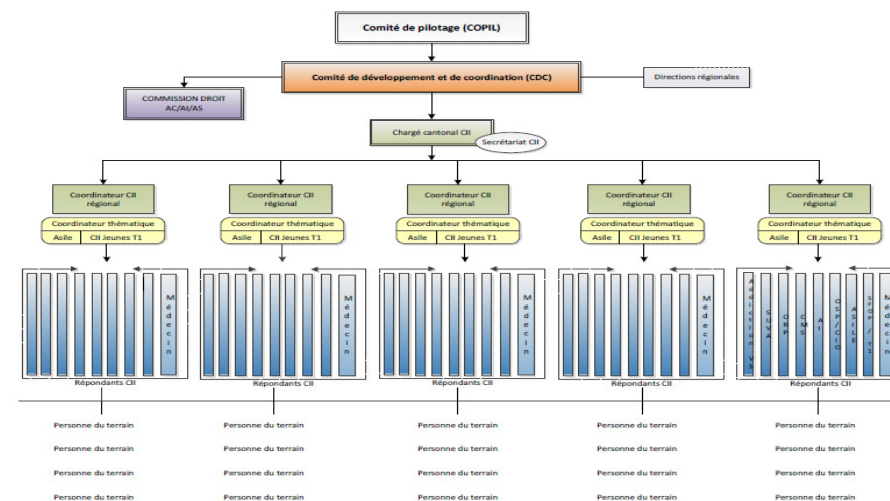
En Valais, l'objectif politique de la CII vise « à assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (AC, AI, AS, formation professionnelle, addiction-Valais, Suva), les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale ».

Durant l'année 2019, 3'276 personnes ont bénéficié d'un suivi simultané par au moins deux dispositifs partenaires de la CII. Ce chiffre démontre l'importance du travail en réseau au sein des assurances sociales. Pour les situations complexes aux problématiques multiples et floues, l'organisation CII assure leur gestion au quotidien.

2. L'année 2019 en bref

164	situations complexes annoncées au bureau CII
16%	des personnes inscrites dans les ORP sont suivies simultanément par les OAI, par les CMS ou par les deux dispositifs
24%	des personnes annoncées aux OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS ou par les deux dispositifs
40%	des personnes annoncées aux CMS sont suivies simultanément par les ORP, par les OAI ou par les deux dispositifs
34	répondants CII ont participé à la formation sur l'entretien motivationnel
41	participants à la formation CII organisée pour les nouveaux collaborateurs du Valais romand (32) et du Haut-Valais (9)
Fr. 364'555.50	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

3. Organisation de la CII Valais



Chaque région du canton dispose de professionnels aux compétences spécifiques pour toutes les activités impliquant plusieurs dispositifs partenaires.

Activités du COPIL et du CDC

Les deux instances de pilotage et de coordination de la CII Valais se sont rencontrées en séances plénières à plusieurs occasions pour assurer le bon déroulement et la coordination de leurs tâches. Suite au mandat attribué par le COPIL, le CDC s'est penché sur la thématique de **la spécialisation en CII**. L'ensemble des membres s'est accordé sur la plus-value d'une approche de type spécialiste : le dossier complexe sera pris en charge, tant pour l'anamnèse que pour le suivi par un spécialiste, soutenu par son team régional. Ce spécialiste s'appuiera sur la méthodologie du case management. Ce postulat méthodologique doit encore faire l'objet d'une réflexion sur le plan organisationnel.

Activités du bureau CII

Dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau ont œuvré à la consolidation de la CII Valais.

Comme chaque année, le bureau a organisé et animé **deux journées de formation interinstitutionnelle** destinées aux nouveaux collaborateurs engagés en cours d'année dans les deux régions linguistiques du Valais. Des professionnels oeuvrant au sein de la Ligue Valaisanne Contre le Cancer (LVCC), des Autorités de Protection des Enfants et de l'Adulte (APEA) et de l'Office de la protection des enfants (OPE) ont également été conviés à ces rencontres. Après avoir bénéficié d'une immersion pratique dans la CII, les participants ont assisté à une présentation de chaque dispositif. Ces rencontres leur ont permis de se familiariser avec la CII et surtout de se constituer un réseau.

Comme les cas complexes sont très souvent gérés par des spécialistes/répondants CII, le bureau CII les a réunis pour **une journée de sensibilisation aux techniques de l'entretien motivationnel**. Cette formation de qualité, animée par deux spécialistes reconnus, leur a permis de parfaire leur approche de la relation d'aide dans le but de renforcer la motivation propre des bénéficiaires et leur engagement vers le changement.

Le bureau a également axé son activité sur **le renforcement de la collaboration bilatérale** ou réseau. Au vu de l'importance des collaborations entre les dispositifs du chômage et de l'aide sociale (849 personnes ont bénéficié d'une prise en charge simultanée), la CII a organisé, à l'intention des professionnels engagés dès 2015, une nouvelle présentation de la directive de collaboration entre les ORP et les CMS. Près d'une centaine de personnes y a participé. Dans le Haut-Valais, le renforcement de la CII a porté sur l'amélioration des collaborations entre l'invalidité et le chômage, donnant la possibilité à chaque professionnel de mieux appréhender le cadre légal de son partenaire CII.

Toujours sous l'égide du bureau CII, **plusieurs rencontres ont eu lieu entre les ORP et Addiction Valais** afin de renforcer leur collaboration et apporter un soutien aux conseillers ORP dans la gestion des personnes confrontées à une problématique d'addiction.

Dans le cadre de **l'Agenda intégration suisse (AIS)**, la mise en œuvre de l'annonce au service public de l'emploi des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R) a été confiée à la CII Valais. Elle a fait l'objet d'une clarification indispensable des procédures de travail, du profil de référence du groupe-cible et de l'utilisation des mesures à disposition entre le SICT et le SAS. Après une phase pilote de 3 mois, cette nouvelle tâche d'obédience fédérale, a formellement débuté en août 2019. Un premier bilan effectué en fin d'année a démontré la qualité de la collaboration et l'investissement des collaborateurs désignés.

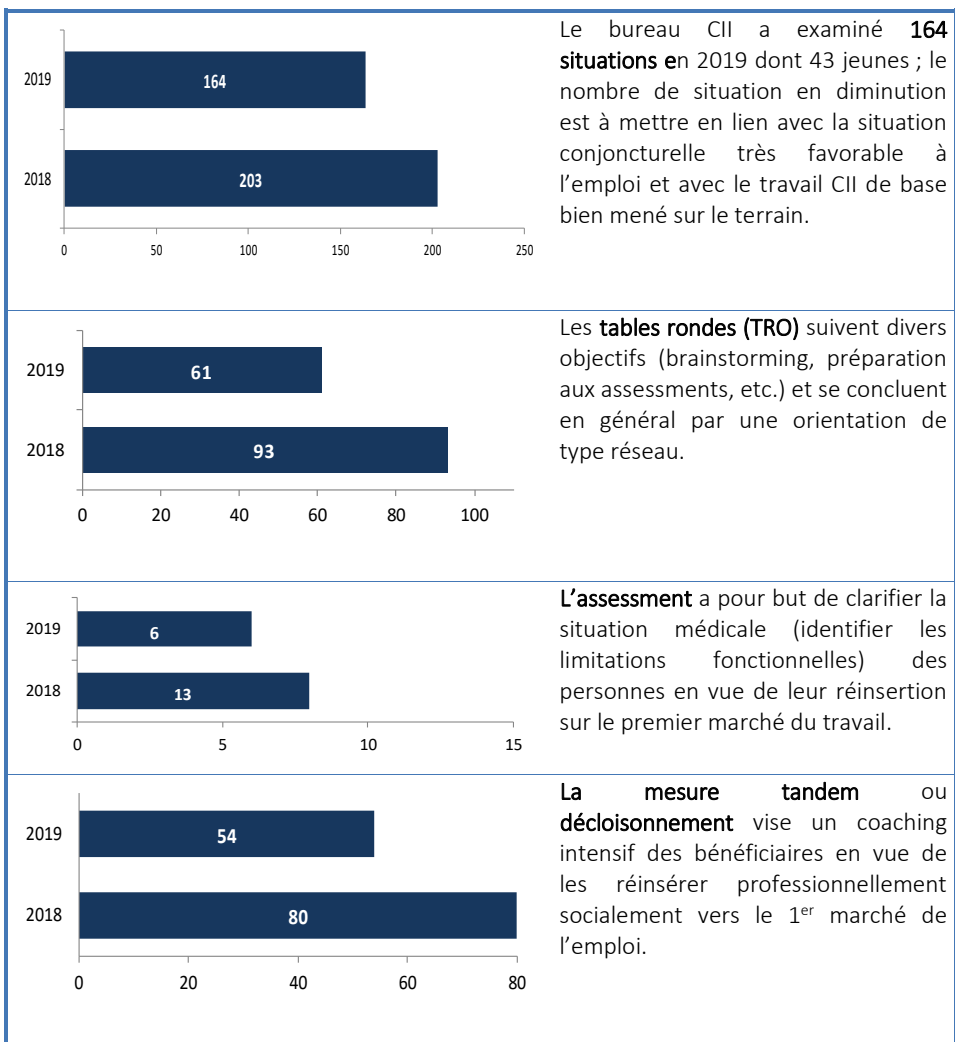
Enfin, la CII Valais participe activement aux activités de la **coordination des CII latines (CoCIILA)**. Désireuse de renforcer les échanges et la collaboration tant sur un plan régional que vis-à-vis des instances fédérales, la CoCIILA a déposé plusieurs demandes auprès du Comité national de pilotage de la CII (CNP). Elles portent sur 3 objets : appariement des données, cartographie des CII cantonales et mise en œuvre de l'étude traitant des interfaces entre les dispositifs (ECOPLAN).

4. CII Jeunes

La CII Jeunes en chiffres

La CII, en faveur des jeunes vulnérables, repose sur le travail de 5 équipes régionales, actives de Brigue à Monthey et dirigées par 2 coordinateurs thématiques rattachés au Service de la formation professionnelle (SFOP). En 2019, 43 situations à l'échelle cantonale ont été signalées, analysées et accompagnées dans la mise en œuvre d'un projet de prise en charge adapté aux besoins et aux ressources des intéressés. En moins de 3 ans d'activité, la CII Jeunes a plus que doublé le nombre de partenaires susceptibles d'annoncer les situations les plus complexes sur l'ensemble du Canton. Cela signifie qu'aujourd'hui les mailles du filet se rétrécissent, le but étant de garantir un soutien de qualité aux jeunes et aux familles. La CII Jeunes peut désormais compter sur la collaboration d'entités appartenant à un 1er (dispositifs partenaires de la CII) et à un 2ème cercle d'institutions hors CII : du médecin traitant aux APEA, en passant par l'Office de l'enseignement spécialisé. Les sollicitations pour la CII Jeunes sont en augmentation.

5. Bilan et commentaires



Répartition des situations annoncées par dispositif et par région : 43% des situations proviennent des ORP, 36% sont signalées par les CMS, 16% par le SFOP (CIO et Plateforme T1), le solde étant annoncé par les autres dispositifs. En termes de répartition géographique, la région séduinoise a notifié 31% des situations, Monthey 23%, Martigny et Sierre 19% et le Haut-Valais ferme la marche avec 8% des situations. Ce pourcentage plus faible résulte du fait que la mesure décloisonnement est peu sollicitée en raison de la présence historique de prestataires de mesures analogues dans le Haut-Valais

Profil des situations : 63% des situations concernent des hommes, la moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 36 ans. Le 64% des personnes n'a pas de formation professionnelle, 30% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 6 % ont une formation de niveau supérieur.

L'**indice de gravité** définit de manière pondérée la complexité des cas. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisques). **L'indice de gravité moyen se situe à 2,08.**

Pour les adultes, et par ordre d'importance, les problèmes financiers sont suivis de l'éloignement du marché du travail. Le faible niveau de formation, les problèmes de santé physiques et/ou psychiques, sont également identifiés et représentent à eux cinq les facteurs de risques les plus identifiés.

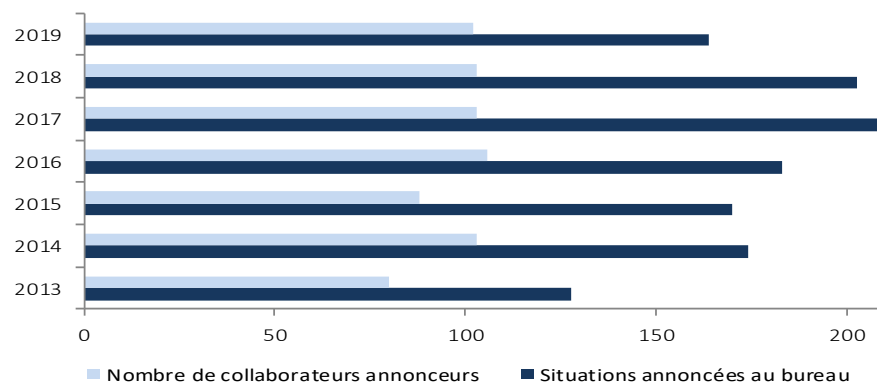
Pour les jeunes, les cinq principaux risques relevés portent, par ordre d'importance, sur les problèmes familiaux, l'historique du parcours scolaire, les difficultés financières, la santé psychique et la motivation.

Taux de réinsertion sur le marché du travail

Pour la mesure **Tandem**, le taux de réinsertion se situe à 46%. Il démontre la pertinence de cette approche « coaching intensif » qui priorise l'activation des personnes vers le marché de l'emploi selon des objectifs précis et personnalisés.

Détection précoce : le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est annoncée au bureau. 83 situations sur 164 (**soit 50% des situations**) ont été annoncées dans un délai inférieur à 6 mois. Ce chiffre, comparé à celui obtenu en 2018 (soit 44% des situations), démontre une progression en terme de détection précoce.

Appropriation de la CII par les collaborateurs terrain



Ces deux dernières années, nous constatons que le nombre de collaborateurs annonceurs reste invariable même si le nombre de situations tend à diminuer. Il semble donc que nous ayons atteint un certain plafond en termes quantitatifs au niveau de la CII complexe.

6. Conclusion

Les partenaires CII doivent travailler avec des bases légales et des cadres organisationnels très divers dans le domaine de la réinsertion. **Le succès de la collaboration entre partenaires CII dépend essentiellement du succès de la collaboration entre les collaborateurs terrain de chaque dispositif**, raison pour laquelle l'organisation de la CII Valais se renforce au niveau de la collaboration dite en réseau. Par ses actions structurelles, de communication et de formation, le travail des collaborateurs terrain est facilité, particulièrement dans les transitions entre dispositifs et la gestion des dossiers communs.

La diversité des partenaires de la CII crée un réseau large permettant au collaborateur d'un dispositif d'annoncer une situation qui pose a priori des défis insolubles en CII complexe et de bénéficier d'un échange hautement professionnel. **Adhérer à l'approche CII permet d'enrichir le spectre des solutions face à la complexité.** Sexualité, pression financière, rupture familiale, nouvelles addictions et problématiques psychologiques voire psychiatriques, voilà un éventail de défis que la CII se propose de relever chaque fois qu'un signalement est formulé par tel ou tel autre dispositif. La complexité et l'intensité du suivi nécessaire à ces situations impliquent que les personnes en charge de ces dossiers soient des spécialistes disposant de compétences clés pour interagir avec les personnes très démunies. Ce constat partagé par l'ensemble des partenaires CII sera un thème de travail organisationnel de la CII Valais lors de ces prochaines années car la gestion des situations complexes semble naturellement se diriger vers des prises en charge assurées par des professionnels spécialisés.

7. Définitions et abréviations

Assessment : Les teams régionaux, composés des répondants CII des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le SMR évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (contrat d'objectifs) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII : Est le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux nouveaux coordinateurs thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Chargé/e cantonal/e CII : Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC : Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

Commission droit : Organe juridique composé de quatre membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS et de la Caisse cantonale publique de chômage (comme administratrice du fonds cantonal pour l'emploi). Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL : Organe politico-stratégique constitué des chefs de service et des directions impliquées. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure Décloisonnement LIAS-LEMC : Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit. Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO) : Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIS	Agenda intégration suisse
AS	Aide sociale
BIP	Bureau d'insertion professionnelle
CDC	Comité de développement et de coordination
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMS	Centre médico-social
CoCIILA	Coordination des CII latines
COFIL	Comité de pilotage
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
OAI	Office de l'assurance-invalidité
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
SAS	Service de l'action sociale
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SFOP	Service de la formation professionnelle
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médico-régional de l'OAI
SPM	Service de la population et de la migration
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TRO	Table ronde

8. Organisation de la CII-Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Willy Bregy, directeur Suva
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
M. Pascual Palomares, directeur général d'Addiction Valais
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Claude Pottier, chef de service du SFOP
Mme Marie-France Fournier, Présidente du CDC, OAI Valais (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

Mme Marie-France Fournier Présidente, OAI Valais
M. Daniel Cordonier, OSP Valais romand, SFOP
M. Roland Favre, OCPS, SAS
M. David Fellay, Placement public, SICT
M. Roger Fontannaz, OASI, SAS
M. Roland Lauechli, Suva
M. Viktor Lang, OAI
Mme Sophie Martin, CMS
M. Thomas Urben, Addiction Valais
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
M. Daniel Schnyder, OSP Haut-Valais, SFOP
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur à l'OAI Valais
M. Jean-Claude Frésard, directeur de la caisse publique de chômage
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Barbara Guntern, OSP, SFOP
Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Poffet, BIP, SAS
Mme Ninon Staub, Addiction Valais
M. Jean-Luc Rahir, OAI
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme Rojda Celik, CMS
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT